



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue Agency

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)**

**No. 1000326639**

**Services de déchiquetage**

**pour**

**l'Agence du Revenu du Canada**

**Date et heure de fermeture : le 13 novembre 2015, à 14 h (HNE)**

## **Déni de responsabilité**

Le fait de répondre à la présente demande de renseignements (DR) ne constitue pas un préalable pour être invité ou admissible à présenter une offre dans le cadre d'une demande de propositions (DDP) pour ce besoin. Toutes les DDP seront diffusées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), plus connu sous le nom de : Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

La présente DR ne doit pas être considérée comme une demande d'offres ou de propositions. Cette DR n'entraînera la conclusion d'aucun contrat ou autre forme d'engagement. Cette DR ne doit pas être considérée comme une autorisation accordée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'entreprendre un travail quelconque entraînant des coûts pour l'Agence.

Rien dans la présente DR ne doit être considéré comme un engagement de la part de l'ARC de publier une DDP pour ce programme. L'ARC peut se servir des renseignements non exclusifs fournis, dans son examen ou dans l'élaboration de n'importe quelle DDP officielle. Toutes les réponses seront gardées confidentielles par l'ARC (et soumises à la législation fédérale pertinente) et elles demeureront la propriété de l'Agence à compter du moment de leur réception. L'ARC peut reproduire, photocopier ou transcrire la réponse ainsi que toute la documentation d'appui non exclusive, pour l'examiner ou l'inclure dans un document de DDP quelconque. Les entrepreneurs qui répondent à la présente DR peuvent se voir inviter à une réunion dans le but d'apporter des éclaircissements concernant leurs réponses aux questions indiquées à l'annexe A ci-présent.

Rien dans le présent document ne lie l'ARC. L'ARC se réserve le droit de modifier, en tout temps, tout ou partie des exigences, comme elle le juge nécessaire. L'ARC se réserve également le droit de modifier sa méthode d'acquisition telle qu'elle le juge approprié, en fonction des renseignements fournis en réponse à la présente DR ou pour tout autre motif qu'elle juge approprié.

## **RÉPONSES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :**

Les réponses à la présente DR ne seront pas utilisées à des fins de pré qualifications et ne pourront en aucun cas restreindre la participation aux processus d'approvisionnements futurs (p. ex. une DDP). Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle.

L'ARC ne remboursera aucune dépense engagée pour la préparation des réponses et la participation aux séances de présentations liées à la présente DR.

Le fournisseur doit indiquer le nom, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone d'une personne-ressource lorsqu'il présente sa réponse.

Au cas où une réponse ne serait pas suffisamment claire, l'ARC se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires à sa seule discrétion.

Les fournisseurs intéressés sont invités à envoyer leurs réponses d'ici le vendredi 13 novembre 2015, à 14 h, heure normale de l'Est.

## **Les soumissions électroniques sont préférables.**

On demande aux fournisseurs d'envoyer leur réponse à la présente demande de renseignements à l'aide du numéro de télécopieur, de l'adresse électronique ou de l'adresse postale ci-dessous :

Agence du revenu du Canada  
Division de la passation des marchés  
Section de l'approvisionnement en imprimerie et services  
250, rue Albert, pièce 8058  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5  
À l'attention de Phuong Ly  
N° de téléphone : 613-943-3291  
Numéro de télécopieur : 613-957-6655  
Courriel : [Phuong.Ly@cra-arc.gc.ca](mailto:Phuong.Ly@cra-arc.gc.ca)

Pour les réponses délivrées par porteur ou messenger, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 15 h, veuillez communiquer avec Phuong Ly afin de fixer une heure de dépôt.

Pour toutes les demandes de renseignements, veuillez envoyer un courriel à l'attention de Phuong Ly à l'adresse [Phuong.Ly@cra-arc.gc.ca](mailto:Phuong.Ly@cra-arc.gc.ca) ou composer le 613-957-3291

## **Introduction**

### **Processus de demande de renseignements (DR)**

L'Agence du revenu du Canada (ARC) procède actuellement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de services de déchetage pour ses emplacements au Canada. Afin de sélectionner la meilleure méthode d'approvisionnement et avant de publier une demande de propositions officielle, l'ARC cherche à obtenir des commentaires de l'industrie sur l'état actuel des services de déchetage offerts à ses emplacements, y compris des améliorations et des solutions possibles. Ces commentaires peuvent être utilisés pour élaborer la stratégie d'approvisionnement de l'ARC, de même que la documentation de la demande de soumissions.

#### ***La présente DR vise ce qui suit :***

1. Aider l'ARC à comprendre l'industrie du déchetage et rechercher des possibilités pour mettre en place une stratégie qui améliore l'efficacité de ses services de destruction des déchets.
2. Solliciter des commentaires et des recommandations sur des options, des contraintes et des solutions possibles pour la stratégie de déchetage de l'ARC.
3. Solliciter des commentaires sur la DR qui permettraient d'accroître la probabilité de succès de l'initiative, de réduire au minimum les risques et d'augmenter le rapport coût-efficacité de l'ARC et de ses clients.

Les fournisseurs sont invités à présenter les renseignements en réponse aux questions indiquées à l'annexe A du présent document.

### **Lexique**

**Déchetage mobile** : Un véhicule muni d'une déchiqueteuse approuvée qui vient aux installations de l'ARC et déchiquette du matériel sur place.

**Déchetage hors site** : Le matériel non décheté est transporté à une installation de déchetage approuvée d'un fournisseur afin d'être décheté.

**Déchiqueteuses appartenant à l'ARC** : Les déchiqueteuses de bureau, commerciales ou industrielles qui se trouvent dans les bureaux de l'ARC.

**Réservoirs portatifs** : Contenants à roues ayant un couvercle qui peut être verrouillé. Ils peuvent contenir 64 gallons ou 200 livres ou bien 96 gallons ou 300 livres.

**Meubles d'entreposage du papier** : Petits contenants fermés ayant une petite fente sur le dessus qui permet d'y glisser quelques feuilles de papier à la fois. Il y a une portière pouvant être verrouillée dans un des côtés afin de permettre la récupération du papier à l'intérieur. Il peut y avoir un sac ou un autre récipient à l'intérieur pour ramasser le papier.

### **Environnement actuel de l'ARC pour les services de déchetage**

L'ARC génère des produits de papier et des supports électroniques qui exigent le déchetage afin de respecter la confidentialité en raison de la nature de ses activités. À l'heure actuelle, les exigences de déchetage de chaque bureau de l'ARC sont respectées en obtenant des services d'un fournisseur de services de déchetage ou en utilisant des déchiqueteuses appartenant à l'ARC.

L'ARC compte environ 32 contrats existants avec des compagnies de déchetage locales qui fournissent des services à environ 60 emplacements partout au Canada. La qualité des services et les modalités varient selon le contrat.

Dans la région de la capitale nationale, l'ARC utilise le Programme Épargne-Papier, qui est géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Comme l'ARC s'efforce à imprimer moins de papier au moyen de diverses initiatives de services électroniques et de diverses politiques de réduction des déchets, les exigences de déchetage ont diminué ces dernières années et devraient continuer au cours des prochaines années.

L'ARC procède actuellement à l'élaboration d'une stratégie nationale ou de stratégies régionales pour aborder les besoins en déchetage de l'ARC. La stratégie pourrait être répartie en plus petites stratégies afin de mieux satisfaire aux exigences de certains bureaux. Celles-ci peuvent être regroupées géographiquement ou selon d'autres facteurs qui pourraient être soulevés par la présente DR. La stratégie pourrait comprendre une combinaison de méthodes de déchetage, par exemple des déchiqueteuses hors site, sur place et appartenant à l'ARC.

### **Supports électroniques**

Les options qui s'offrent à l'ARC en matière de déchetage de supports électroniques comprennent les suivantes : l'expédition au ministère de la Défense nationale (MDN) ou à Services partagés Canada (CPC) aux fins de destruction, ou la passation de marchés avec un fournisseur tiers pour le déchetage des dispositifs électroniques au besoin.

### **Renseignements régionaux**

L'ARC est actuellement divisée en six (6) régions : celles de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies, du Pacifique et de la capitale nationale (RCN).

Le nombre d'emplacements, de même que leur emplacement géographique, varie par région. Une liste d'emplacements par ville, de même que leurs services de déchetage actuels, est fournie à l'annexe B. Veuillez noter que les emplacements peuvent faire l'objet de changements.

De plus, il existe certaines particularités dans chacune des régions. Décrites ci-dessous sont des situations actuelles qui pourraient être prises en compte au moment de répondre à la présente DR :

### **Région de l'Atlantique**

À l'heure actuelle, l'ARC possède deux déchiqueteuses industrielles (désintégrateurs) qui sont installées dans une salle réservée aux emplacements de St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador et de Summerside à l'Î.-P.-É. Elles reçoivent des produits de papier provenant de bureaux des services fiscaux (BSF) voisins. Cependant, la machine à St. John's n'est pas utilisée en ce moment et, par conséquent, un contrat est en place pour fournir des services de déchiquetage mobile pour ce site. La déchiqueteuse de Summerside arrive à la fin de son cycle de vie et l'on doit examiner s'il faut la remplacer ou utiliser des méthodes de rechange.

### **Région du Québec**

Au BSF de Sherbrooke, il y a une déchiqueteuse industrielle (dont la taille est d'environ 5 pi sur 5 pi) qui répond aux exigences en matière de sécurité de l'ARC.

Le BSF de Trois-Rivières possède un volume très faible; environ 5 000 livres annuellement sont ramassées par l'entrepreneur local quatre fois par année.

### **Région de l'Ontario (excluant la RCN)**

Au BSF de Thunder Bay, il y a également une déchiqueteuse industrielle (dont la taille est d'environ 5 pi sur 5 pi) qui répond aux exigences en matière de sécurité de l'ARC.

À l'heure actuelle, des produits de papier pour les emplacements de Sudbury sont transportés vers une installation de déchiquetage d'un fournisseur dans la région du Grand Toronto afin d'y être déchiquetés. Ils sont emballés dans des boîtes et transportés sur des palettes. Le contrat avec le fournisseur de services de déchiquetage a une valeur de 0 \$, puisque le fournisseur revend le matériel déchiqueté.

### **Région de la capitale nationale (Ottawa et Gatineau)**

Depuis 1976, le programme de recyclage Épargne-Papier est en place dans la région de la capitale nationale (RCN) et est géré par GCSurplus de TPSGC. Ce programme consiste à ramasser des produits de papier non sécurisés à partir de différents ministères fédéraux et à vendre les fibres à papier déchiquetées.

Dans la RCN, l'ARC recueille également des documents papier sécurisés et les envoie à un fournisseur afin de déchiqueter de façon sécuritaire les documents. Le vendeur paie ensuite pour les fibres à papier déchiquetées selon une entente avec GCSurplus.

### **Région des Prairies**

À Winnipeg, des produits de papier sont transportés vers une installation de déchiquetage d'un fournisseur dans la ville afin d'y être déchiquetés. L'ARC est propriétaire de tout l'équipement pour la collecte des produits papier et, à l'heure actuelle, demande le retour des réservoirs portatifs vides immédiatement après leur livraison à l'installation de déchiquetage. Le contrat avec le fournisseur de services de déchiquetage a une valeur de 0 \$, puisque l'entrepreneur conserve les matériaux déchiquetés afin de les vendre à un autre tiers en vue de leur désintégration.

Tous les produits papier provenant de deux bureaux de Calgary et du bureau de Red Deer sont apportés à un bureau de Calgary pour déchiquetage.

Le bureau de Brandon possède deux déchiqueteuses de bureau de plus grande taille qui satisfait actuellement à ses besoins.

### **Région du Pacifique**

Certains bureaux sont situés à proximité l'un de l'autre de sorte que les employés d'un bureau apportent les réservoirs portatifs à l'autre emplacement, et le ramassage ou le déchiquetage mobile est effectué à un seul emplacement.

À Surrey, des monoteneurs sont utilisés pour contenir le matériel afin de le transporter à l'installation hors site. Les monoteneurs sont ensuite retournés à l'emplacement après que le déchiquetage est terminé.

### **Contraintes**

Il y a des préoccupations et des contraintes dont il faut tenir compte lorsqu'une stratégie nationale de services de déchiquetage à l'ARC est élaborée :

- La stratégie doit inclure tous les sites, mais peut avoir des considérations différentes pour chaque site.
- À certaines installations de l'ARC, il y a des préoccupations en matière de santé et de sécurité concernant le niveau de bruit et l'odeur des vapeurs du déchiquetage mobile.
- Ce ne sont pas tous les sites qui ont un quai de chargement ou un accès au quai de chargement.
- Certains sites ont un espace de stockage limité pour le matériel non déchiqueté.
- Certains sites pourraient ne pas avoir de l'espace disponible pour un véhicule de déchiquetage.

Ces contraintes sont énumérées à l'annexe B.

### **Sécurité**

Les exigences obligatoires en matière de sécurité de l'ARC sont fournies à l'annexe C. Toute solution proposée doit satisfaire ou dépasser les exigences pour chaque critère à l'annexe C.

## **Annexe A – Questions**

Les questions suivantes représentent le type de renseignement que cherche l'ARC alors qu'elle étudie la façon dont il faut structurer toute DDP suivant ce processus de DR.

Les répondants doivent noter que cette liste de questions n'est pas exhaustive et ils sont priés de fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait être utile et/ou avantageux pour l'ARC dans la préparation de toute DDP ultérieure.

Les fournisseurs qui présentent des renseignements écrits peuvent être invités à une séance de consultation individuelle avec des représentants de l'ARC. Cette séance leur permettrait de fournir des renseignements supplémentaires concernant la présente DR de même que d'expliquer les commentaires formulés dans leur soumission écrite.

### **Questions**

1. Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour gérer les services de déchetage?
2. S'agit-il d'une norme de l'industrie que toutes les entreprises déchiquettent des produits de papier et des supports électroniques? Dans l'affirmative, sont-ils traités de la même façon ou y-a-t-il différents protocoles pour les différents matériaux?
3. Quelles sont les normes de l'industrie relatives à la collecte et au déchetage de matériaux? Comment gérez-vous les différents types de papier recyclable, comme le carton?
4. Quels sont les niveaux de tolérance de l'industrie du matériel non accepté dans les produits de déchetage, comme les couvertures de reliure, les agrafes, les trombones, le plastique, les photographies et le papier carbone?
5. Y-a-t-il des supports électroniques dont un vendeur de services de déchetage serait incapable de déchiqueter (par exemple, des lecteurs de disque dur provenant de photocopieurs, de scanners, d'appareils multifonctionnels, de chaînes vidéo domestiques, de cassettes, etc.)?
6. Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour réduire la quantité de matériel non accepté et le montant de tri à effectuer?
7. Veuillez indiquer tout enjeu qui limiterait votre capacité à effectuer les travaux décrits dans la présente DR.
8. Y-a-t-il des restrictions qui empêcheraient les compagnies de déchetage de répondre à l'exigence de sécurité obligatoire telle qu'elle est énoncée à l'annexe C?
9. Quelles procédures sont disponibles pour la manipulation de produits à déchiqueter afin de réduire le risque d'une infraction à la sécurité et d'accroître l'efficacité?
10. Y aurait-il une raison pour laquelle il ne serait pas possible de servir tous les emplacements dans une région particulière?
11. Y-a-t-il des occasions de recouvrement des coûts?

12. Étant donné l'écart dans les volumes (certains sites connaissent des périodes de pointe), les emplacements et les contraintes, y a-t-il une stratégie d'approvisionnement possible pour les services de déchiquetage qui pourrait améliorer l'efficacité de l'ARC, le coût et l'impact environnemental?
13. Quelle est la meilleure manière de gérer le volume accru durant les périodes de pointe?
14. Y-a-t-il des éléments de considération dont l'ARC doit tenir compte, qui pourraient augmenter ou réduire le coût du déchiquetage ou mieux gérer le coût (c.-à-d. des calendriers habituels de ramassage, des volumes minimaux, l'utilisation de réservoirs portatifs spécifiques, etc.)? Veuillez préciser et élaborer.
15. Étant donné que le gouvernement s'oriente vers un environnement sans papier, quelles sont les pratiques courantes qui permettraient à l'ARC de gérer le mieux possible l'exigence de déchiquetage au fur et à mesure que le volume diminue avec le temps?
16. Y-a-t-il un avantage à long terme pour l'ARC d'être propriétaire des réservoirs portatifs et les classeurs?
17. Quel est le format de base de paiement suggéré qui aiderait l'ARC à gérer le coût et à accroître l'observation des soumissions?
18. Quelle est la structure de prix standard pour les services de déchiquetage (p. ex. unité de mesure, fréquence, autres facteurs ou considérations, etc.)?
19. Étant donné l'environnement actuel de l'ARC, est-il possible d'élaborer une solution nationale qui répondrait aux limites et aux restrictions particulières liées aux divers sites?
20. Y-a-t-il des renseignements qui n'ont pas été fournis, que l'industrie aurait besoin de connaître afin de proposer une stratégie?



**Annexe B – Installations de l'ARC**

Région	Ville	Province	Nombre d'emplacements	Méthode de déchetage	Résultats annuels et données volumétriques (lb)	Résultats annuels et données volumétriques (pieds cubes)	Périodes de pointe	Limites
Québec	Montréal	Qc	2	Hors site pour un site et l'autre site utilise des déchiqueteuses de bureau	81,560.00	2718.67	Jan à Mai	Aucun stationnement disponible / Espace de stockage limité
Québec	Québec	Qc	1	Hors site	72,000.00	2400.00	Sep à Mai	N/A
Québec	Shawinigan-Sud et Trois-Rivières	Qc	2	Hors site	340,500.00	11350.00	Mar à Mai	Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité
Québec	Brossard	Qc	1	Camion mobile	21,000.00	700.00	Jan à Avr	Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité
Québec	Jonquière et Chicoutimi	Qc	2	Hors site	90,181.37	3006.05	Fév à Juin	N/A
Québec	Rimouski	Qc	1	Déchiqueteuses de bureau et, s'il y a trop de matériel, il est envoyé à Québec	6,000.00	200.00	Mar + Juil	Espace de stockage limité
Québec	Rouyn-Noranda	Qc	1	Camion mobile	9,750.00	325.00	N/A	N/A
Québec	Sherbrooke	Qc	1	Déchiqueteuse de l'ARC	4,800.00	160.00	Juil + Déc	Aucun stationnement disponible / Quai de chargement partagé
Québec	Laval	Qc	1	Hors site	46,800.00	1560.00	N/A	
Prairies	Régina	Sask.	2	Hors site	60,000.00	2000.00	N/A	Aucun quai de chargement / Espace de stockage limité
Prairies	Saskatoon	Sask.	1	Hors site	46,800.00	1560.00	Juin/Déc	Aucun stationnement disponible /

								Quai de chargement partagé
Prairies	Edmonton	Alb.	1	Camion mobile	11,272.12	375.74	Juil à Déc	Autre
Prairies	Lethbridge	Alb.	1	Camion mobile	9,600.00	320.00	N/A	N/A
Prairies	Calgary et Red Deer	Alb.	3	Camion mobile pour un emplacement et les deux autres envoient le matériel à cet emplacement à Calgary	144,000.00	4800.00	Août à Mar	N/A
Prairies	Winnipeg	Man.	4	Hors site	286,903.00	9563.43	Fév à Juil	N/A
Prairies	Brandon	Man.	1	Déchetuse de l'ARC et le matériel est envoyé à Winnipeg s'il y en a trop	1,200.00	40.00	N/A	
Pacifique	Surrey	C.-B.	3	Hors site pour deux sites et l'autre site utilise des déchetuses de bureau	499,200.00	16640.00	N/A	Aucun stationnement disponible / Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité
Pacifique	Prince George	C.-B.	2	Camion mobile à un emplacement et l'autre envoie le matériel à cet emplacement	7,200.00	240.00	N/A	Espace de stockage sécuritaire limité
Pacifique	Kelowna et Penticton	C.-B.	3	Hors site à deux emplacements et l'autre envoie le matériel à l'emplacement de Penticton	55,200.00	1840.00	N/A	N/A
Pacifique	Vancouver	C.-B.	5	Camion mobile à quatre sites et hors site à un site	325,600.00	10853.33	N/A	Aucun stationnement disponible / Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité
Pacifique	Victoria	C.-B.	2	Hors site à un emplacement et l'autre envoie le matériel à cet	50,400.00	1680.00	N/A	N/A

				emplacement				
RCN	Ottawa	Ont.	26	Épargne-Papier	187,391.00	6246.37	Jan à Juin	N/A
RCN	Gatineau	Qc	1	Épargne-Papier	Inclus dans l'information d'Ottawa		N/A	Aucun quai de chargement
Ontario	Belleville	Ont.	1	Camion mobile	15,000.00	500.00	N/A	N/A
Ontario	Toronto	Ont.	6	Hors site et deux bureaux plus petits envoient le matériel aux autres sites	218,400.00	7280.00	Hiver/ Printemps	Quai de chargement partagé
Ontario	Mississauga	Ont.	1	Hors site	72,000.00	2400.00	Fév - Mai	Quai de chargement partagé
Ontario	Barrie	Ont.	1	Camion mobile	75,000.00	2500.00	Hiver/ Printemps	Aucun stationnement disponible
Ontario	Whitby et Oshawa	Ont.	2	Camion mobile	108,000.00	3600.00	Hiver/ Printemps	Aucun stationnement disponible / Quai de chargement partagé
Ontario	Thunder Bay	Ont.	1	Déchiqeteuse de l'ARC	18,000.00	600.00	N/A	Quai de chargement partagé
Ontario	London	Ont.	2	Hors site	36,000.00	1200.00	Jan à Avril	Aucun stationnement disponible / Quai de chargement partagé
Ontario	Kitchener	Ont.	2	Hors site	52,000.00	1733.33	Les périodes de pointe fluctuent	Quai de chargement partagé
Ontario	Sudbury	Ont.	1	Hors site	257,938.20	8597.94	Mar à Juil	N/A
Ontario	Hamilton	Ont.	2	Hors site	203,194.43	6773.15	N/A	Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité
Ontario	St. Catharines	Ont.	1	Camion mobile	21,600.00	720.00	Stable de mois en mois	Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité

Ontario	Windsor	Ont.	2	Hors site	33,600.00	1120.00	N/A	Quai de chargement partagé et espace de stockage limité / Recherche à déménager dans un autre immeuble
Ontario	Sault Ste. Marie	Ont.	1	Le matériel est envoyé à l'emplacement de Sudbury	1,000.00	33.33	N/A	N/A
Ontario	North Bay	Ont.	1	Le matériel est envoyé à l'emplacement de Sudbury	2,080.00	69.33	N/A	N/A
Ontario	Peterborough	Ont.	1	Camion mobile	8,100.00	270.00	Déc	N/A
Ontario	Kingston	Ont.	1	Camion mobile	10,800.00	360.00	N/A	N/A
Atlantique	Charlottetown	Î.-P.-É.	1	Le matériel est envoyé à l'emplacement de Summerside	5,200.00	173.33	N/A	Espace de stockage limité
Atlantique	Summerside	Î.-P.-É.	1	Déchiqeteuse de l'ARC	972,000.00	32400.00	N/A	Espace de stockage limité / Le désintégrateur arrive à la fin de son cycle de vie
Atlantique	St. John's	T.-N.-L.	3	Désintégrateur de l'ARC et camion mobile à un emplacement et l'autre envoie le matériel à cet emplacement	357,510.00	11917.00	Fév à Juil	Espace de stockage limité / Le désintégrateur n'est pas utilisé à l'heure actuelle
Atlantique	Grand Falls-Windsor	T.-N.-L.	1	Le matériel est envoyé à l'emplacement de St. John's	Inclus dans l'information de St. John's		N/A	
Atlantique	Sydney	N.-É.	1	Camion mobile	9,000.00	300.00	N/A	
Atlantique	Halifax	N.-É.	2	Camion mobile à un emplacement et l'autre envoie le matériel à cet	60,000.00	2000.00	N/A	Entrée fermée

				emplacement				
Atlantique	Bathurst	N.B.	1	Camion mobile	8,640.00	288.00	N/A	Aucun stationnement disponible / Aucun quai de chargement
Atlantique	Moncton	N.B.	1	Camion mobile	5,400.00	180.00	N/A	N/A
Atlantique	Saint John's	N.B.	2	Camion mobile à un emplacement et l'autre envoie le matériel à cet emplacement	137,700.00	4590.00	Août à Mars	Quai de chargement partagé / Espace de stockage limité

<b>Région</b>
<b>Québec</b>
<b>Prairies</b>
<b>Pacifique</b>
<b>RCN</b>
<b>Ontario</b>
<b>Atlantique</b>

**Définitions :**

**Désintégrateur de l'ARC :** Les produits papier sont déchiquetés à un site de l'ARC à l'aide d'une déchiqueteuse industrielle appartenant à l'ARC.

**Camion mobile :** Les produits papier sont déchiquetés par un fournisseur tiers à un site de l'ARC.

**Hors site :** Les produits papier sont transportés au site d'un fournisseur tiers afin d'être déchiquetés à l'installation de l'entrepreneur.

\*\*Le taux de conversion des livres en pieds cubes est de 30 livres par pied cube.

## Annexe C

### GUIDE DE SÉCURITÉ POUR LES CONTRATS DE DESTRUCTION POUR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

#### Services mobiles de destruction sur place (déchiqeteuses montées sur camion) pour les renseignements en format papier et pour les supports électroniques Fournisseurs de services commerciaux

1. Les renseignements devraient être détruits le plus près du lieu d'origine possible et, de préférence, dans un endroit contrôlé et isolé
2. Le déchiqetage doit être effectué sous la surveillance constante d'un employé de l'Agence qui détient une cote de fiabilité. L'employé de l'Agence autorisé doit superviser le processus et il est responsable de vérifier que le matériel est détruit selon la norme spécifiée.
3. Matériel (format papier et électronique) doit être détruit conformément aux normes suivantes :
  - a) Matériel sensible en format papier au niveau Protégé B doit être déchiqeté comme suit:

**En lisières d'une largeur maximale de 16mm x 100mm.** Tout le déchiqetage doit être fait au Canada. Une fois déchiqeté ou désintégré, le produit final sera considéré comme non sensible et non classifié et peut être vendu à quiconque n'importe où sans autres stipulations. La mise en balles du matériel déchiqeté est requise.
  - b) Médias électroniques sensibles au niveau Protégé B doivent être détruits comme suit :

#### Supports magnétiques

##### Ces normes s'appliquent aux éléments suivants:

- lecteur de disque dur;
- disquettes;
- bande magnétique (cartouche DAT, bande de sauvegarde, magnétophone à bobines, audiocassette, VHS, Beta, entre autres);
- cartes à pistes magnétiques.

**Disques** : au moins 3 pièces, chacune d'une superficie maximale < 58 cm<sup>2</sup> (p. ex. 3 po x 3 po).

**Bande magnétique**: pièces, chacune d'une longueur maximale < 50 mm (2 po).

**Cartes à pistes**: pièces, chacune d'une superficie maximale < 160 mm<sup>2</sup> (p. ex. 1/2 po x 1/2 po).

#### Support optique (s'appliquent aux CD et aux DVD)

Réduire les **CD** et les **DVD** en petits morceaux d'une superficie de < 160 mm<sup>2</sup> (p. ex. 1/2 po x 1/2 po);

#### Dispositifs de stockage électronique miniatures

##### Ces normes s'appliquent aux éléments suivants:

- clés USB
- assistants numériques BlackBerry et autres mémoires « flash » (EEPROM)
- lecteurs de disque de verre miniatures

**Lecteurs miniatures ou mémoires flash et EEPROM**: Réduire le dispositif en pièces, chacune d'une superficie maximale de < 160 mm<sup>2</sup> (p. ex. 1/2 po x 1/2 po).

## GUIDE DE SÉCURITÉ POUR LES CONTRATS DE DESTRUCTION POUR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

### Services de destruction hors site pour les renseignements en format papier et pour les supports électroniques Fournisseurs de services commerciaux

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection de documents approuvée au niveau **PROTÉGÉ B** délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur responsables de la collecte, du transport et de l'élimination des dossiers papier ou des supports relatifs à la TI contenant des renseignements protégés, doivent **TOUS** détenir une **COTE DE FIABILITÉ** en vigueur approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux. L'entrepreneur choisi devra obtenir les **COTES DE FIABILITÉ** requises avant qu'un contrat ne soit adjugé.
3. Les dossiers seront ramassés par des véhicules fermés dont toutes les portes d'accès à la cargaison seront dotées de dispositifs de verrouillage approuvés par les Services de sécurité de l'ARC. Les bacs doivent être regroupés dans la zone de cargaison et doivent rester verrouillés et scellés en tout temps pendant le transport.
4. Les aires de cargaison seront verrouillées au site de ramassage immédiatement après avoir été chargées par un employé autorisé de l'ARC. Le conducteur préparera un bordereau d'expédition, y inscrira le numéro du sceau de chaque bac et en donnera une copie à l'employé de l'ARC.
5. Les dossiers seront transportés aux installations de l'entrepreneur sans délais ou arrêts inutiles. Si un arrêt devait avoir lieu en raison d'un problème mécanique ou de tout autre problème, le véhicule chargé ne doit pas être laissé sans surveillance.
6. Les véhicules utilisés pour le transport des dossiers de l'ARC doivent être munis d'appareils de communication (c.-à-d. téléphones cellulaires, téléavertisseurs ou radiotéléphones, etc.) en cas d'urgence.
7. Les sceaux de sécurité seront enlevés au site de l'entrepreneur par des employés ayant une autorisation de sécurité, après vérification que les numéros des sceaux sont les mêmes que ceux inscrits sur le bordereau d'expédition. Les dossiers et le matériel de nature délicate doivent être envoyés dans un entrepôt sécuritaire ou directement au secteur de déchiquetage au de désintégration.
8. Les installations de stockage de l'entrepreneur et les salles de déchiquetage doivent être munies de systèmes de détection d'intrusion acceptables par les Services de sécurité de l'ARC.
9. Les dossiers seront détruits selon le délai prescrit par le client de **72 heures ou moins** après ramassage au site de l'ARC.
10. **Le matériel de nature délicate de niveau PROTÉGÉ B doit être déchiqueté en lisières d'une largeur maximale de 16mm x 100mm dans l'immeuble.** La déchiqueteuse doit être isolée des autres déchiqueteuses en bandes plus larges dans le même immeuble. Tout le déchiquetage doit être fait au Canada. Une fois déchiqueté ou désintégré, le produit final sera considéré comme non sensible et non classifié et peut être vendu à quiconque n'importe où sans autres stipulations. La mise en balles du matériel déchiqueté est requise.

**Les supports relatifs à la TI de nature délicate de niveau PROTÉGÉ B doivent être détruits selon les normes de destruction suivantes :**

## Supports magnétiques

**Ces normes s'appliquent aux éléments suivants:**

- lecteur de disque dur;
- disquettes;
- bande magnétique (cartouche DAT, bande de sauvegarde, magnétophone à bobines, audiocassette, VHS, Beta, entre autres);
- cartes à pistes magnétiques.

**Disques** : au moins 3 pièces, chacune d'une superficie maximale  $< 58 \text{ cm}^2$  (p. ex. 3 po x 3 po).

**Bande magnétique**: pièces, chacune d'une longueur maximale  $< 50 \text{ mm}$  (2 po).

**Cartes à pistes**: pièces, chacune d'une superficie maximale  $< 160 \text{ mm}^2$  (p. ex. 1/2 po x 1/2 po).

## Support optique (s'appliquent aux CD et aux DVD)

Réduire les **CD** et les **DVD** en petits morceaux d'une superficie de  $< 160 \text{ mm}^2$  (p. ex. 1/2 po x 1/2 po);

## Dispositifs de stockage électronique miniatures

**Ces normes s'appliquent aux éléments suivants:**

- clés USB
- assistants numériques BlackBerry et autres mémoires « flash » (EEPROM)
- lecteurs de disque de verre miniatures

**Lecteurs miniatures ou mémoires flash et EEPROM**: Réduire le dispositif en pièces, chacune d'une superficie maximale de  $< 160 \text{ mm}^2$  (p. ex. 1/2 po x 1/2 po).

11. Si les installations de l'entrepreneur sont situées à plus d'une journée de route (24 heures) du point de ramassage, les mesures sécuritaires mentionnées ci-dessous devront être prises obligatoirement :
  - a) le véhicule sera muni, au minimum, d'une cloison en treillis métallique séparant le conducteur de l'aire de stockage du matériel, s'il y a lieu;
  - b) si le véhicule est stationné temporairement lors du transport de matériel de nature délicate, tout doit être fait pour assurer une surveillance visuelle;
  - c) les véhicules ou les remorques (s'il s'agit d'un camion et d'une remorque) requis pour transporter le matériel de nature délicate devront être munis d'un système d'alarme (dispositif de détection d'intrusion) approuvé par les Services de sécurité de l'ARC, y compris d'un système de téléavertisseur au conducteur ou transporteur.
12. À la demande des services de sécurité de l'ARC, l'installation de l'entrepreneur doit être accessible durant les heures normales de bureau afin que les services de sécurité de l'ARC puissent effectuer des inspections pour s'assurer que les exigences de sécurité spécifiées dans le présent contrat soient respectées. À cette fin, l'entrepreneur doit assurer aux services de sécurité de l'ARC un accès facile et rapide aux installations.